

RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2017

Cette année encore, l'élaboration du budget 2017 de la commune doit tenir compte des différentes contraintes, qu'elles soient nationales, territoriales ou locales.

1 - LA NOUVELLE ORGANISATION TERRITORIALE

Le territoire Grand Paris – Grand Est

L'année 2016 aura marqué la Ville de Gournay-sur-Marne par la mise en place de nouvelles structures. En effet la Nouvelle Organisation Territoriale de la République (Loi NOTRe), avec la création au 1^{er} janvier 2016 de la Métropole du Grand Paris (MGP) et des 12 établissements publics territoriaux (EPT), notamment le Territoire «Grand Paris Grand Est » dont Gournay-sur-Marne fait partie, ont engendré de profonds bouleversements sur la structure financière des villes franciliennes.

5 compétences propres ont été transférées aux EPT :

- Le Plan Local d'Urbanisme
- Le plan Climat Energie
- La politique de la ville
- La gestion des déchets ménagers et assimilés
- L'eau et l'assainissement

D'autres compétences, soumises à la définition d'un intérêt territorial, sont également exercées par l'EPT au plus tard au 31 décembre 2017 :

- La programmation, la construction et la gestion d'équipements culturels et sportifs (partagé avec les communes)
- L'action sociale (partagé avec les communes)
- L'aménagement (partagé avec la MGP)
- Le développement économique (partagé avec la MGP)
- L'habitat (partagé avec la MGP)

Ces transferts de charges ont donné lieu dès 2016 au versement d'un Fonds de Compensation des Charges Territoriales (FCCT) de 156 124 €. Ce fonds correspond au transfert de compétences estimées par la CLECT (Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées). Pour Gournay-sur- Marne, cela concerne les compétences du PLU, de l'Eau et de l'Assainissement ainsi que la gestion des déchets ménagers et assimilés.

L'évaluation du FCCT en 2017 est estimée à **150 000 €** et se décline comme suit :

FFCT fixe = 125 000 € + FCCT complémentaire estimé à 25 000 €.

Le FCCT fixe est invariable. Le FCCT complémentaire variera selon les besoins. Ainsi, le FCCT dans son ensemble est évalué au plus près des réels besoins de la ville.

Le FCCT comprend les charges transférées et une quote part des charges de fonctionnement de l'EPT.

La Métropole

Les flux financiers (voir schéma ci-dessous), entre la commune et la Métropole ont été connus dès le début de l'année 2016 et ont également impacté notre budget.

AVANT	APRES		
COMMUNE	METROPOLE	TERRITOIRE	COMMUNE
Fiscalité des ménages TH TF TFNB	X	X	TH TF TFNB
Fiscalité professionnelle CFE CVAE TASCOM IFER TAFNB		CFE	Attribution de Compensations (AC) versée par la Métropole au titre des produits suivants :
Dotation Forfaitaire - Dont CPS		X	(CFE, CVAE, TASCOM, IFER, TAFNB et CPS)

Dans ce schéma, c'est la Métropole qui verse à la commune une Attribution de Compensation (AC). En 2017 son montant reste identique à celui de 2016 soit **703 882 €** (compensation de la fiscalité professionnelle perçue par le Territoire et la Métropole en lieu et place de la commune depuis 2016).

L'AC vient compenser la perte des produits fiscaux suivants :

CFE	=	353 495 €
CVAE	=	133 952 €
TASCOM	=	30 383 €
IFER	=	2 973 €
TATFPNB	=	4 853 €
DCPS	=	178 226 €

2 - LA LOI DE FINANCES 2017

La poursuite de la baisse des dotations

La loi de finances 2017 marque la poursuite de la contribution des collectivités territoriales à l'effort de redressement des comptes publics au travers des concours financiers dont elles bénéficient.

Dès 2011, l'Etat a gelé les dotations aux collectivités territoriales. En 2014 ce fut le début de la baisse de la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF), soit -1.5 Md€, puis en 2015 une baisse de 3,5 Md€ et 3,67 Md€ en 2016. Cette baisse se poursuit en 2017 avec une nouvelle diminution de 2,63 Md€.

Cela s'est traduit pour Gournay-sur-Marne, par une diminution de 5,90 % en 2014 et 15,80 % en 2015. En 2016 la Dotation Forfaitaire a baissé de 17,34 % et de 36.70 % (si on tient compte de la déduction de la Compensation Part Salaire (CPS) prélevée par la Métropole dès 2016).

Cette contribution maintenue en 2017 se traduira pour Gournay-sur-Marne par une nouvelle baisse. Le montant de la Dotation Forfaitaire est estimé à **543 155 €** et celui de la Dotation Nationale de Péréquation (DNP) à **80 756 €**.

Evolution des dotations depuis 2012

	2012	%	2013	%	2014	%	2015	%	2016	%	2017 estimé	%
Dotation Forfaitaire	1 297 023	0,43	1 274 007	-1,77	1 198 809	-5,90	1 009 419	-15,80	639 006	-36,70	543 155	-15,00
DNP	62 413	-9,76	65 822	5,46	78 493	19,25	94 192	20,00	95 008	0,87	80 756	-15,00
TOTAL	1 359 436	-0,09	1 339 829	-1,44	1 277 302	-4,67	1 103 611	-13,60	734 014	-33,49	623 911	-15,00

La fiscalité : une revalorisation des bases minorée

La fiscalité des ménages : La Loi de finances 2017 prévoit une revalorisation forfaitaire des bases fiscales de **0.4 %**, contre 0.9 % en 2016. Là encore 2017 réserve une moindre augmentation du produit fiscal. Le produit fiscal 2017 est estimé à **7 175 458 €**.

De plus, notre commune a le taux de **Taxe d'habitation** le plus élevé, soit **34.69 %** contre 27.79 % pour la moyenne départementale, 24.95 % pour la moyenne régionale et 23.47 % pour la moyenne nationale.

De même pour le taux de la **Taxe Foncière**, il est de **20.86 %** contre 13.03 % pour la moyenne départementale, 10.46 % pour la moyenne régionale et 9.85 % pour la moyenne nationale.

(Source étude départementale de la fiscalité directe locale 2015)

Il est donc exclu d'augmenter les taux de la fiscalité des ménages, les Gournaysiens ayant déjà dépassé leur seuil de pouvoir contributif.

A noter que les taux communaux de la fiscalité des ménages, n'ont pas été augmentés depuis 2011.

Evolution des produits de la fiscalité des ménages depuis 2011

	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017 estimé
TH	4 393 157	4 496 258	4 660 864	4 751 192	4 940 617	4 976 013	4 995 917
TFB	1 868 846	1 926 845	1 984 292	2 016 069	2 083 334	2 138 993	2 147 549
TFNB	32 357	34 550	34 039	35 861	35 428	31 865	31 992
totaux	6 294 360	6 457 653	6 679 195	6 803 122	7 059 379	7 146 871	7 175 458

Les compensations fiscales: Aucune évolution à la hausse n'est prévue pour les compensations fiscales. Ces dernières sont estimées pour un montant global de 92 817 €.

Evolution des compensations depuis 2011

	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017 estimé
Compensation Taxe Habitation	101 981	88 463	93 661	87 462	101 217	93 278	83 950
Compensation Taxe Foncière	11 318	22 739	17 014	19 341	12 555	10 432	8 867
Compensation TP	33 486	26 517	22 580	17 273	11 790	3 344	0
Total	146 785	137 719	133 255	124 076	125 562	107 054	92 817

3 - LES AUTRES CONTRIBUTIONS DE LA COMMUNE

La loi SRU

Notre commune est pénalisée pour carence de logements sociaux et paye une amende importante. Elle s'est élevée à 181 500 € en 2015, à 185 933 € en 2016 et devrait être maintenue mais dans une moindre mesure en 2017, avec une estimation à **125 000 €**.

Le FPIC

La loi de finances 2017 a gelé le montant du **FPIC** (Fonds de Péréquation Intercommunal et Communal), il sera d'1 Md€.

La contribution de la ville au **FPIC** a chuté en 2016 du fait de la mise en place du Territoire. Elle est passée de 395 252 € en 2015 à 10 192 € en 2016.

Le montant exceptionnel de 2016 ne doit pas nous leurrer, et il est prudent d'inscrire une enveloppe de **50 000 € en 2017**, sachant que le montant définitif de la contribution de la ville ne sera connu qu'après le vote du budget et qu'il est lié aux modalités de répartition entre les communes et les intercommunalités.

Le FNGIR

Le **FNGIR** (Fonds National de Garantie individuelle des Ressources) a été mis en place en 2011, suite à la réforme de la taxe professionnelle. Depuis, la ville de Gournay-sur-Marne y contribue d'une manière importante comme suit :

Années	Montant €
2011	957 621
2012	989 636
2013	977 259
2014	979 271
2015	978 265
2016	978 265

A noter que cette contribution représente environ 10 % du budget de fonctionnement en 2011, et 8 % en 2016.

L'inscription budgétaire pour 2017 reste inchangée soit **978 265 €**.

4 - LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

L'évolution des dépenses et des recettes de fonctionnement

En K€ (réalisé)	2011	2012	2013	2014	2015	2016	Taux d'évolution moyen en %
Dépenses réelles de fonctionnement	9 153	9 671	10 144	10 104	10 672	11 224	3.49
Recettes réelles de fonctionnement	10 750	14 146	11 713	10 822	11 421	11 402	2.03

De 2011 à 2016, les dépenses ont évolué en moyenne de 3.49 %. Quant aux recettes, elles ont augmenté en moyenne de 2.03 %, moins rapidement que les dépenses, en raison de la baisse des concours financiers de l'Etat, d'une part, et du désengagement du département pour le financement de nos structures de petite enfance dès 2016, (soit -70 000 €), d'autre part. A noter le produit exceptionnel en 2012 lié à la cession des terrains rue Maurice Ravel pour 3,5 M€ et en 2012 la cession d'un bien sis place Churchill pour 550 000 € et la cession d'un bien rue des Près de Noisy pour 364 500 €.

L'évolution des charges à caractère général et des charges de personnel

En K€ (réalisé)	2011	2012	2013	2014	2015	2016	Taux d'évolution moyen en %
Charges à caractère général (011)	2 324	2 595	2 674	2 089	2 195	2 221	-0,16
Charges de personnel (012)	5 153	5 364	5 688	6 008	6 263	6 435	3,79

Les charges à caractère général ont marqué une variation hétérogène d'une année sur l'autre. En 2014, elles ont réduit de près de 22 %, puis en 2015 elles ont augmenté de 5 % par rapport à 2014, notamment suite à l'ouverture du RAM, et à la mise en place de nouveaux services et nouvelles actions.

Pour 2017, le montant est estimé à 2 450 K€, en raison notamment de l'ouverture de la Maison pour Tous et du passage à l'entreprise des frais de nettoyage des locaux.

Les charges de personnel ont évolué en moyenne de 3.79 % entre 2011 et 2016. Cette hausse prend en compte notamment :

- l'effet du Glissement Vieillesse Technicité lié au déroulement des carrières,
- l'augmentation des taux des cotisations patronales des retraites du personnel,
- l'application de différentes réformes et notamment celle du protocole PPCR (Parcours Professionnel Carrières et rémunérations) qui entraîne une augmentation de la masse salariale plus sensible dès 2017.

Néanmoins, il faut noter la volonté de maîtriser ce poste budgétaire et l'effort important que la collectivité a fourni depuis 2014, comme illustré ci-dessous :

Evolution de la masse salariale depuis 2011

	CHARGE DE PERSONNEL en K€	% EVOLUTION /N-1
2011	5 153	
2012	5 364	4,09%
2013	5 688	6,05%
2014	6 008	5,62%
2015	6 263	4,24%
2016	6 435	2,74%

En 2017, le coût de la masse salariale est estimé à **6 558 300 €** (dont 214 000 € pour la cotisation assurance du personnel et 23 000 € pour la médecine du travail), soit une hausse de 123 000 € équivalent à **1.92%** de plus par rapport à 2016.

La hausse prévisionnelle entre 2016 et 2017 est liée aux décisions nationales prises en 2016 qui prennent leur plein effet en 2017 (comme les revalorisations du point d'indice, la poursuite de la réforme PPCR qui se caractérise par un transfert primes/points, la refonte de l'ensemble des grilles statutaires et la poursuite de l'augmentation des cotisations patronales (CNRACL et IRCANTEC), plus le surcoût lié à l'organisation des élections Présidentielles et Législatives. Cette augmentation estimée à 277 000 €, est difficilement absorbable par le budget de la commune.

C'est la raison pour laquelle cet accroissement prévisionnel est largement minoré par des décisions en interne.

En effet, le travail mené par la municipalité et les services porte pleinement ses fruits. Depuis 2015 l'optimisation des ressources humaines (non remplacement systématique des départs en retraite et le non renouvellement de certains contractuels) accompagné d'une meilleure gestion des compétences, a permis de dégager des marges de manœuvres. En 2016 la réorganisation des services avec la mise en place d'un nouvel organigramme a vu le jour. Ces décisions se traduisent aujourd'hui par la diminution régulière du coût de la masse salariale.

A noter que cette hausse de 123 000 € est largement compensée par le remboursement des rémunérations versées par l'assurance statutaire pour les congés de longue maladie, notamment. Elle est estimée à 140 000 €.

Les autres dépenses de fonctionnement

Sont inscrits au chapitre 65 les crédits suivants :

- Les indemnités des élus (125 500 €)
- Les subventions aux associations (110 000 €).
- La subvention pour la Caisse des écoles qui passe de 56 000 € en 2016 à 39 500 € en 2017 (du fait de l'excédent que ce budget dégage en 2016).
- Les participations obligatoires comme les contingents incendies (estimées à 121 000 €).

Sont inscrits au chapitre 66 les crédits suivants :

- Les intérêts des emprunts au 1^{er} janvier 2017 pour la dette courante, soit 240 000 €.

Les autres recettes de fonctionnement

Hormis, les inscriptions budgétaires concernant les dotations et la fiscalité, sont estimés dans le budget prévisionnel 2017, les montants suivants :

- Les produits des services pour un montant de 1 191 685 € soit une hausse de près de 8 % par rapport à 2016.

Cette augmentation est liée notamment :

- à la hausse des participations des familles due à la hausse prévisionnelle de la fréquentation des structures et services, telle que la Maison pour Tous.
- à l'augmentation de 2% des tarifs des accueils de loisirs, de la restauration, des études et de la brocante.

- Les participations de la CAF, et de l'Etat, pour le fonctionnement de nos structures petite enfance et pour l'organisation des temps d'accueils périscolaires : le montant prévisionnel est estimé à 475 000 €. A noter que c'est dans ce chapitre qu'étaient inscrites les participations du département pour les 2 multi accueils, les années précédentes (soit une perte de 70 000 €).
- Les autres recettes fiscales sont estimées à 485 000 €, dont les droits de mutations pour 360 000 € et 125 000 € pour la taxe sur l'électricité.

5 - LA SECTION D'INVESTISSEMENT

La ville a retenu en priorité les projets financés par des subventions, à savoir :

- La réhabilitation et l'extension de la cantine de l'école primaire des Pâquerettes
(coût TTC = 1 250 000 €, financement Région = 401 550 €)
- Les mises aux normes des accès pour les Personnes à Mobilité Réduite dans les écoles ainsi qu'à la salle Marceau
(coût TTC = 222 000 €, financement DETR = 38 850 €)
- Acquisition d'une désherbeuse à eau chaude
(coût TTC = 20 200 €, financement Agence de l'Eau = 5 000 €)
- Acquisition d'un véhicule électrique 4 places
(coût TTC = 22 000 €, financement ADEM et Etat = 9 700 €)
- Caméras vidéo Pont de Gournay + Groupe scolaire des Pâquerettes et Stade
(coût TTC = 24 200 €, financement Etat-FIPD = 16 915 €)

Le versement de la subvention d'équipement pour la construction des logements sociaux sur le site de la halle du marché (coût TTC = 300 000 € pour le 1^{er} versement en 2017 et 270 000 € en 2018, financement par une partie de la cession du terrain)

Divers équipements :

- Construction d'un columbarium.
- Mise en œuvre d'une dalle et d'un sol souple pour l'aire de jeux dans le parc de la mairie.
- Travaux de chauffage pour l'église.
- Remplacement de l'autocom en mairie.
- Peinture et remplacement de la moquette par un revêtement PVC dans divers bureaux de la mairie.
- Travaux de démolition de la « Plage de Gournay »

Bâtiments scolaires :

- Travaux d'étanchéité du toit terrasse, mise en peinture de deux salles de classes, changement des volets roulants, protection des buts de handball, achat de mobilier et de matériel pour l'école des Pâquerettes.
- Travaux d'amélioration acoustique de la classe n°7 et de la salle de restauration, mise en peinture de la salle de restauration, achat de mobiliers et de matériels, étude d'extension pour l'école du Château.

Petite enfance et centres de loisirs :

- Travaux d'isolation phonique (2ème phase), climatisation de deux salles, achat jeux et mobilier pour le CMA les petits poucets.
- Climatisation de la salle centrale, installation d'un visiophone, de stores bannes, peinture des dortoirs, de salles d'activités et de la lingerie, achat de matériel pour le CMA les minimômes.
- Installation de stores intérieurs, pose de pare-ballons, remplacement de la moquette par un revêtement PVC dans la salle centrale, achat de mobilier pour le centre de loisirs.
- Installation de caméra d'accès au service régie, achat d'un logiciel pour le projet ICAP NOMADE ainsi que de badges d'accès cantine.

Salle Vanzo et Marceau :

- Etude de la charpente, travaux de mise aux normes des équipements scéniques, remplacement d'une armoire électrique au 1^{er} étage, achat de matériel d'électroménager pour la salle des fêtes.

Maison Pour Tous

- Reprise d'étanchéité et mise en sécurité du toit terrasse, remplacement de trois fenêtres de toit.
- Achat de divers matériels de sono et vidéo, achat d'instruments de musique,
- Achat du logiciel Noé et gestion des accès par badges.

AMG

- Maîtrise d'œuvre et travaux d'extension.
- Démolition et reconstruction d'un mur de clôture + portail.
- Achat du 3^{ème} et dernier piano.

Sports, gymnase, stade :

- Création d'une loge pour les gardiens
- Réfection de la peinture des courts de tennis
- Démolition du bungalow tennis
- Remplacement des projecteurs du gymnase
- Remplacement de la toiture des tribunes

- Achat de paniers de basket fixes au gymnase
- Achat de tapis et protections murales pour la salle du judo
- Organigramme de clés pour les salles de judo et de musculation

Voirie, éclairage public, espaces verts :

- Réfection de l'avenue Nast
- Modification de l'accès du Bd de Noisy-le-Grand face à l'école des Pâquerettes
- Mise aux normes de 10 ralentisseurs
- Mise aux normes de trois arrêts de bus
- Remplacement de deux armoires électriques
- Mise aux normes d'un carrefour de feux

Divers moyens des services :

- Achat de mobilier de bureau, de matériels informatiques et autres, d'outillage et de véhicule

Ce programme d'investissement qui représente environ 3 300 000 € sera financé par :

- Le FCTVA (Fonds de Compensation pour la Taxe sur la Valeur Ajoutée) estimé à 170 000 €. Il correspond aux dépenses d'investissement réalisées en N-2 (en 2015) et calculé au taux de 16,404 % contre 15,761 % l'an dernier.
- La Taxe d'Aménagement, est estimée à 70 000 €.
- Les subventions d'investissement sont estimées à 475 000 € et sont liées aux projets cités en page 7.
- Enfin la cession des terrains du marché estimée à 1,6 millions d'euros viendra financer une partie des projets d'investissement.

L'équilibre de la section d'investissement se fera soit par de l'autofinancement, soit par l'excédent d'investissement du Compte Administratif 2016.

Comme depuis 2015, cette année encore il n'est pas envisagé de recourir à l'emprunt.

Les investissements à venir

Comme pour l'ensemble des collectivités locales, le lien entre l'évolution des ressources et la volonté de ne pas augmenter l'endettement conduit à étaler les investissements dans le temps, voir à les reporter.

A compter de 2018, le programme d'investissement diminue.

Sont prévus pour les années suivantes :

- Les travaux d'entretien courant des bâtiments
- La poursuite de la mise aux normes des bâtiments dans le cadre de l'ADAP
- Les travaux d'entretien de la voirie, des trottoirs, de l'éclairage public et des espaces verts
- Pour 2018 l'extension de la maternelle du Château

	BP 2018	BP 2019	BP 2020	BP 2021
PROGRAMME INVESTISSEMENT	1 091 350	363 160	361 468	352 492

7 – L'ENDETTEMENT DE LA COMMUNE

L'encours de dette depuis 2011 a évolué comme suit :

ANNEES	Encours au 31/12 en €
2011	7 136 010
2012	6 811 222
2013	6 309 208
2014	7 746 137
2015	7 337 388
2016	7 210 075

La hausse de l'encours en 2014 est liée à la mobilisation de 2 emprunts : un en début 2014 pour la somme de 1 247 000 € auprès de la Banque postale au taux fixe de 3.72 %, puis un autre en fin 2014 d'un montant de 745 000 € en taux variable (soit 1.03 % en 2016). Ces emprunts ont été mobilisés pour financer entre autre les travaux de construction du centre de loisirs et du multi accueil.

Le remboursement du capital de la dette courante au 1^{er} janvier 2017 est de 420 000 € hors nouveaux emprunts.

L'encours de dette au 1^{er} janvier 2017 est de **7 210 075 €**, soit **1 070 €/habitant**.

Il était de 7 337 386 € au 1^{er} janvier 2016 soit 1 101 €/habitant.

L'annuité de dette au 1^{er} janvier 2017 est de **660 000 €** estimé, soit **99 €/habitant** ;

Elle était de 671 637 € au 1^{er} janvier 2016 soit 101€/habitant.

Les ratios d'endettement de la ville de Gournay-sur-Marne restent élevés par rapport à la moyenne de la strate comme le montre le tableau ci-dessous :

RATIOS EVOLUTION ENCOURS DE DETTE PAR HABITANT			
ANNEES	nb habitants	GOURNAY	Strate source MINEFI
2015	6643	1105	253
2014	6553	1182	276
2013	6457	977	909
2012	6438	1058	1029
2011	6279	1136	1 117

RATIOS EVOLUTION ANNUITES DE DETTE PAR HABITANT			
ANNEES	nb habitants	GOURNAY	Strate source MINEFI
2015	6643	99	30
2014	6553	124	33
2013	6457	115	105
2012	6438	123	131
2011	6279	141	135

La structure de la dette

La dette de Gournay-sur-Marne comporte 14 contrats de prêts au 01/01/2017. Le plus ancien a été contracté en 2005 et le plus récent en 2016 (emprunts à taux zéro de la CAF pour les travaux de la Maison pour Tous).

Au 1^{er} janvier 2017, l'ensemble des emprunts sont classés dans la charte Gissler 1A, c'est-à-dire sans risque puisqu'ils sont soit en taux fixe classique soit en variable (Euribor 3 mois ou 12 mois). En effet en 2016, la ville a pu bénéficier du fonds de soutien à hauteur de 87 248 € mis en place par l'Etat et a renégocié un emprunt structuré. En fixant le taux, elle en a éliminé le risque.

REPARTITION PAR TYPE DE TAUX		
TAUX FIXE	5 363 616 €	75%
VARIABLE	1 536 534 €	21%
TAUX ZERO	309 925 €	4%
total	7 210 075 €	

Le dernier emprunt se termine en 2043. Ci-dessous le tableau d'extinction de la dette.

Année	Capital Restant Du	Année	Capital Restant Du
2017	7 210 075	2031	1 772 213
2018	6 797 474	2032	1 568 751
2019	6 354 587	2033	1 360 301
2020	5 902 975	2034	1 146 615
2021	5 465 079	2035	974 192
2022	5 032 724	2036	811 583
2023	4 626 133	2037	642 912
2024	4 250 089	2038	558 148
2025	3 899 823	2039	471 214
2026	3 543 053	2040	382 002
2027	3 179 519	2041	290 396
2028	2 808 945	2042	196 279
2029	2 448 547	2043	99 524
2030	2 080 527		

8 - ESTIMATION DU RESULTAT DU COMPTE ADMINISTRATIF 2016

L'estimation du résultat du compte administratif 2016 de la commune de Gournay-sur-Marne se soldera par un **excédent de clôture de 2 150 000 €** (reports non compris), se décomposant en un excédent de clôture d'investissement de 1 260 000 € (R- 001) et un excédent de clôture de fonctionnement de 890 000 € (R- 002).

Ce résultat sera repris dans le cadre de l'équilibre du budget primitif 2017.
